

**DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT DE TOURS
CANTON DE CHATEAU RENAULT**

COMMUNE DE CROTELLES

PROCES VERBAL

Séance du JEUDI 31 MARS 2016

L'an deux mille seize

Le dix mars à 20 heures et 30 minutes,

L'assemblée délibérante légalement convoquée le 21 mars 2016 s'est réunie sous la présidence de Monsieur Rudolff FOUCTEAU, Maire.

Sous la présidence de Monsieur FOUCTEAU Rudolff, Maire

Etaient présents : Mr NIBEAU Sébastien, Mr GERMAIN Cyril, Mr MESSON Rémi, Mr BALLUE Guillaume, Mr DESPRAS Franck, Mme BERTAULT Angèle, Mr MALAGA David

Etaient absents : Mme DURAND Nathalie, Mr MAHE Pascal, Mr CANTAUT Emmanuel, Mme FLECHIER Cécilia, Mme BERGER Véronique

Arrivé en cours de séance :

Mr LUWEZ Benoit, à 21h, lors de l'examen du sujet concernant l'approbation des comptes administratifs 2015.

Nombre de conseillers en exercice : 14.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame Angèle BERTAULT est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 45 minutes, sous la présidence de Mr Rudolff FOUCTEAU, Maire, qui rappelle l'ordre du jour.

1: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10/03/2016

Monsieur FOUCTEAU propose l'approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal précédente, en date du 10 mars 2016, dont chaque conseiller a été destinataire.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité ce dernier.

2: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Au regard des éléments présentés, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par Monsieur CLÉMOT, Trésorier de Château Renault, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

De ce fait, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de clôture de l'exercice 2015 pour l'ensemble des budgets:

- Commune
- Eau
- Assainissement

3: APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

En application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr NIBEAU Sébastien, 1^{er} Adjoint, ayant été élu Président de séance pour débattre et voter les comptes administratifs, Monsieur le Maire est invité à quitter la salle.

Considérant la concordance des opérations sur l'exercice 2015 par le receveur municipal et l'ordonnateur, dans le respect des crédits autorisés, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes administratifs et arrête les résultats comme suit :

BUDGET EAU

FONCTIONNEMENT					
Dépenses CA 2015			Recettes CA 2015		
Chap 011	Charges à caractère général	49 055.42	Chap 042	Opération d'ordre Amortissement	2 492.85
Chap 014	Atténuations de produits	6 599.00	Chap 70	Ventes de produits	62 498.63
Chap 042	Opération d'ordre entre sections	6 046.53			
Chap 65	Autres charges gestion courante	0.00			
Chap 66	Charges financières	968.03			
Chap 67	Charges exceptionnelles	686.00			
		63 354.98			64 991.48

Excédent de 1 636.50€

INVESTISSEMENT					
Dépenses CA 2015			Recettes CA 2015		
Chap 040	Opérations d'ordre Amortissement	2 492.85	Chap 040	Opération d'ordre Amortissement	6 046.53
Chap 16	Emprunt et dettes	4 957.69			
Chap 20	Immobilisations incorporelles	1675.20			
Chap 21	Immobilisations corporelles	1357.54			
		10 483.28			6 046.53

Déficit de 4 436.75€

BUDGET ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT					
Dépenses CA 2015			Recettes CA 2015		
Chap 011	Charges à caractère général	893.06	Chap 042	Opération d'ordre Amortissement	3 806.43
Chap 014	Atténuations de produits	2 137.00	Chap 70	Ventes de produits	24 846.88
Chap 042	Opération d'ordre entre sections	7 727.65			
Chap 65	Autres charges gestion courante	0.24			
Chap 66	Charges financières	4 260.79			
Chap 67	Charges exceptionnelles	0.00			
		15 018.74			28 653.31

Excédent de 13 634.57€

INVESTISSEMENT					
Dépenses CA 2015			Recettes CA 2015		
Chap 040	Opérations d'ordre Amortissement	3806.43	Chap 040	Opération d'ordre Amortissement	7 727.65
Chap 16	Emprunt et dettes	4 479.77			
		8286.20			7 727.65

Déficit de 558.55€

BUDGET COMMUNE

FONCTIONNEMENT					
Dépenses CA 2015			Recettes CA 2015		
Chap 011	Charges à caractère général	109 231.16	Chap 013	Atténuation charges	1 613.39
Chap 012	Charges de personnel	179 245.24	Chap 70	Produits de service	30 861.81
Chap 65	Autres charges de gestion courante	42 354.64	Chap 73	Impôts et taxes	251 780.63
Chap 66	Charges financières	6 726.05	Chap 74	Dotations et participations	106 260.62
Chap 67	Charges exceptionnelles	993.40	Chap 75	Autres produits	23 681.00
Chap 042	Dotations aux provisions	36 255.91	Chap 76	Produits financiers	2.81
			Chap 77	Produits exceptionnels	18 288.36
			Chap 042	Opération ordre entre sections	19 731.59
		374 806.40			452 220.21

Excédent de 77 413.81€

INVESTISSEMENT					
Dépenses CA 2015			Recettes CA 2015		
Chap 16	Emprunt et dette	32 593.78	Chap 040	Opération ordre entre sections	36 255.91
Chap 21	Immobilisations corporelles	65 956.03	Chap 041	Opérations patrimoniales	44 844.00
Chap 23	Immobilisations en cours	30 651.80	Chap 10	Dotations	36 982.74
Chap 040	Opération d'ordre entre sections	19 731.59	Chap 13	Subventions investissement	5 672.62
Chap 041	Opérations patrimoniales	44 844.00	Chap 16	Emprunts et dettes	305.41
		193 777.20			124 060.68

Déficit de 69 716.52€

4: AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET EAU 2015

Monsieur le Maire expose que l'exercice 2015 du budget EAU fait apparaître les soldes suivants :

2015	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Solde de clôture
Investissement	14 087.90	0.00	-4 436.75	9 651.15
Fonctionnement	10 375.57	0.00	1 636.50	12 012.07
Total	24 463.47	0.00	-2 800.25	21 663.22

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de reporter sur le Budget Primitif 2016 :

001	Solde d'investissement reporté	9 651.15€	En recette d'investissement
002	Résultat de fonctionnement reporté	12 012.07€	En recette de fonctionnement
1068	Affectation	0.00€	En recette d'investissement
Restes à réaliser		6 700.80€	En dépense d'investissement

5: AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2015

Monsieur le Maire expose que l'exercice 2015 du budget ASSAINISSEMENT fait apparaître les soldes suivants :

2015	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Solde de clôture
Investissement	15 084.15	0.00	-558.55	14 525.60
Fonctionnement	78 225 10	0.00	13 634.57	91 859.67
Total	93 309.25	0.00	13 076.02	106 385.27

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de reporter sur le Budget Primitif 2016 :

001	Solde d'investissement reporté	14 525.60€	En recette d'investissement
002	Résultat de fonctionnement reporté	91 859.67€	En recette de fonctionnement
1068	Affectation	0.00€	En recette d'investissement

Pas de restes à réaliser

6: AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET COMMUNE 2015

Monsieur le Maire expose que l'exercice 2015 du budget COMMUNE fait apparaître les soldes suivants :

2015	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Solde de clôture
Investissement	13 881.87	0.00	-69 716.52	-55 834.65
Fonctionnement	101 424.94	0.00	77 413.81	178 838.75
Total	115 306.81	0.00	7 697.29	123 004.10

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de reporter sur le Budget Primitif 2016 :

001	Solde d'investissement reporté	55 834.65€	En dépense d'investissement
002	Résultat de fonctionnement reporté	109 172.56€	En recette de fonctionnement
1068	Affectation	69 666.19€	En recette d'investissement
Restes à réaliser		13 831.54€	En dépense d'investissement

7: BUDGETS PRIMITIFS 2016

Conformément aux orientations budgétaires évoquées lors des séances précédentes, Monsieur le Maire propose d'attribuer les crédits comme suit:

BUDGET EAU

Fonctionnement							
	dépenses	BP2015	BP2016		recettes	BP2015	BP2016
Chap 011	Charges à caractère général	54 519.86	63 743.00	Chap 042	Opérations d'ordre	2 492.85	2 492.85
Chap 014	Atténuation produit	6 600.00	6 910.00	Chap 70	Produits de services	56 066.00	63 900.00
Chap 042	Opération ordre entre sections	6 046.53	6 159.66	Chap 74	Dotations et participations	0.00	15 000.00
Chap 62	Autres services extérieurs	0.00	300.00	Solde 002	Excédent reporté	10 375.57	12 012.07
Chap 65	Autres charges	400.00	200.00				
Chap 66	Charges financières	968.03	741.96				
Chap 67	Charges exceptionnelles	400.00	350.00				
Chap 023	Vir section investissement	0.00	15 000.00				
		68 934.42	93 404.62			68 934.42	93 404.92

La section de fonctionnement s'équilibre à 93 404.62€

Investissement							
	dépenses	BP2015	BP2016		recettes	BP2015	BP2016
Chap 16	Emprunt et dette	4 957.69	5 183.76	Chap 040	Amortissements	6 046.53	6 159.66
Chap 20	Immobilisations incorporelles	70 000.00	51 700.80	Chap 10	Dotations	0.00	1 787.00
Chap 21	Immobilisations corporelles	10 000.00	4 000.00	Chap 13	Subventions d'investissement	35 000.00	36 000.00
Chap 23	Immobilisations en cours	7 683.89	5 220.40	Chap 16	Emprunt	40 000.00	0.00
Chap 040	Opé.ordre /Amortissement	2 492.85	2 492.85	Solde 001	Excédent reporté	14 087.90	9 651.15
				Chap 021	Vir section fonctionnement		15 000.00
		95 134.43	68 597.81			95 134.43	68 597.81

La section d'investissement s'équilibre à 68 597.81€

BUDGET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement							
	dépenses	BP2015	BP2016		recettes	BP2015	BP2016
Chap 011	Charges à caractère général	57 000.00	46 048.71	Chap 042	Opé.ordre Amortissement	3 806.43	3 806.43
Chap 014	Atténuations de produits	2 400.00	2 500.00	Chap 70	Ventes de produits	22 745.00	25 490.00
Chap 042	Opé.ordre entre sections	7 727.65	7 727.65	Solde 002	Excédent reporté	78 225.10	91 859.67
Chap 65	Autres charges	1 000.00	500.00				
Chap 66	Charges financières	4 260.79	4 029.74				
Chap 67	Charges exceptionnelles	100.00	40 350.00				
Chap 023	Vir section investissement	32 288.09	20 000.00				
		104 776.53	121 156.10			104 776.53	121 156.10

La section de fonctionnement s'équilibre à 121 156.10€

Investissement							
	dépenses	BP2015	BP2016		recettes	BP2015	BP2016
Chap 040	Opé.ordre Amortissement	3 806.43	3 806.43	Chap 040	Opé.ordre Amortissement	7 727.65	7 727.65
Chap 16	Emprunt dettes(capital)	4 479.77	4 710.82	Chap 021	Vir section fonctionnement	32 288.09	20 000.00
Chap 20	Immobilisations incorporelles	16 813.69	3 736.00	Solde 001	Excédent reporté	15 084.15	14 525.60
Chap 21	Immobilisations corporelles	30 000.00	0.00				
Chap 23	Immobilisations en cours	0.00	30 000.00				
		55 099.89	42 253.25			55 099.89	42 253.25

La section d'investissement s'équilibre à 42 253.25€

BUDGET COMMUNE

Fonctionnement							
	dépenses	BP2015	BP2016		recettes	BP2015	BP2016
Chap 011	Charges à caractère général	131 200.00	133 854.00	Chap 013	Atténuation charges	292.00	1 700.00
Chap 012	Charges de personnel	191 704.06	193 030.00	Chap 70	Produits de services	31 560.00	30 300.00
Chap 65	Autres charges	93 763.52	142 075.38	Chap 73	Impôts et taxes	243 726.09	253 641.18
Chap 66	Charges financières	6 926.05	5 776.35	Chap 74	Dotations et participations	99 189.00	93 420.00
Chap 67	Charges exceptionnelles	1 400.00	1 400.00	Chap 75	Autres produits	25 500.00	64 000.00
Chap 042	Opé.ordre entre sections	1 098.40	1 098.01	Chap 77	Produits exceptionnels	4 400.00	0.00
Chap 022	Dépenses imprévues	30 000.00	30 000.00	Chap 042	Transfert entre sections	0.00	3 300.00
Chap 023	Vir section investissement	50 000.00	48 300.00	Solde 002	Excédent reporté	101 424.94	109 172.56
		506 092.03	555 533.74			506 092.03	555 533.74

La section de fonctionnement s'équilibre à 555 533.74€

Investissement							
	dépenses	BP2015	BP2016		recettes	BP2015	BP2016
Chap 16	Emprunt et dette	32 702.29	30 885.65	Chap 040	Transferts entre sections	1 098.40	1 098.41
Chap 21	Immobilisations corporelles	89 830.00	62 117.74	Chap 10	Dotations	30 015.83	91 019.17
Chap 23	Immobilisations en cours	63 052.81	53 831.54	Chap 13	Subventions inv	4 329.00	15 552.00
Chap 040	Transfert entre sections	0.00	3 300.00	Chap 16	Emprunt	80 000.00	50 000.00
Solde 001	Déficit reporté	0.00	55 834.65	Chap 021	Vir section fonctionnement	50 000.00	48 300.00
				Chap 024	Produit de cession	6 260.00	0.00
				Solde 001	Excédent reporté	13 881.87	0.00
		185 585.10	205 969.58			185 585.10	205 969.58

La section d'investissement s'équilibre à 205 969.58€

Au regard des éléments ci-dessus, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les budgets primitifs 2016 (Budget principal et budgets annexes).

8: PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS

La loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007 autorise la participation financière des employeurs publics aux garanties de protection sociale complémentaire souscrites par les agents. Le décret du 8 novembre 2011 définit les procédures et modalités de la participation de l'employeur dans les collectivités et renforce la prise en compte de critères de solidarité comme fondement de la participation employeur.

Le comité technique du Centre de Gestion a été saisi de cette question et formulera un avis le 1^{er} avril 2016.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- De participer, à compter du 1^{er} avril 2016, dans le cadre de la procédure dite de labellisation à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle par ses agents titulaires et stagiaires
- De verser une participation mensuelle de 8€, au prorata du temps de travail et dans la limite de la cotisation, à chaque agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à la garantie prévoyance et produisant une attestation annuelle.
- Retient la modalité de versement direct aux agents, par le biais de la fiche de paie.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

9: CREATION REGIE DE RECETTES « billetterie et location »

Abrogation de la délibération du 10 juin 2010 « régie de recettes pour les locations de Crotelles »

Le Maire,

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11/04/2014 autorisant le maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 01/04/2016;

DECIDE

ARTICLE PREMIER - à compter du 1^{er} avril 2016, il est institué une régie de recettes auprès du service administratif de la commune de Crotelles

ARTICLE 2 - Cette régie est installée à la Maire de Crotelles, Place Charles de Gaulle (37380)

ARTICLE 3 - La régie fonctionne toute l'année

ARTICLE 4 - La régie encaisse les produits

- de la billetterie des spectacles
- des locations de la salle polyvalente
- des locations des matériels divers (tables, chaises, barnums, verres, vidéoprojecteur, barbecue, bancs, grilles expo)

ARTICLE 5 - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- en numéraire,
- par chèques bancaires, postaux ou assimilé

ARTICLE 6 - Un fonds de caisse d'un montant de 50€ est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 7 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 500€.

ARTICLE 8 - Le régisseur est tenu de verser au Trésorier de Château Renault le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 11 et au minimum à chaque fin de mois et lors de sa sortie de fonction

ARTICLE 9 - Le régisseur verse auprès du Trésorier de Château Renault et de l'ordonnateur la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum chaque fin de mois, et lors de sa sortie de fonction

ARTICLE 10 - Le régisseur

- n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 11 - Le régisseur

- percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 12 - Le mandataire suppléant

-ne percevra pas d'indemnité de responsabilité

ARTICLE 13 - Le Maire et le comptable public assignataire de Château Renault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la création de la cette régie de recettes.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la création de cette régie de recettes.

INFORMATIONS DIVERSES

-Monsieur Germain indique avoir rencontré plusieurs entreprises concernant les travaux de réalisation d'une clôture pour le nouveau cimetière. La réception des devis est en cours.

-Monsieur Foucteau indique qu'un déplacement au spectacle de la Scénoféerie de Semblançay va être organisé par le CCAS et proposé aux aînés de la commune. Un courrier sera adressé très prochainement aux personnes concernées.

-Monsieur Foucteau fait part des retours très positifs concernant le recensement des adresses mails des habitants de Crotelles. Ce nouvel outil permettra une diffusion plus rapide des informations municipales.

RÉCAPITULATIF DE LA SÉANCE

- 1) **AFFAIRES GÉNÉRALES**: approbation PV du 31/03/2016
- 2) **FINANCES**: Comptes de Gestion 2015
- 3) **FINANCES**: Comptes Administratifs 2015
- 4) **FINANCES**: Affectation du résultat – Budget Eau
- 5) **FINANCES**: Affectation du résultat – Budget Assainissement
- 6) **FINANCES**: Affectation du résultat – Budget Commune
- 7) **FINANCES**: Budgets Primitifs 2016
- 8) **FINANCES**: Protection sociale complémentaire des agents
- 9) **FINANCES**: Régie « Billetterie et Locations »

La séance est levée à 23 heures et 30 minutes